



# Lycée Français International (LFI) de Bissau

## Foire Aux Questions

---

## **1. Qu'est-ce qu'un établissement français à l'étranger (EFE) ? Quelles différences avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) ?**

---

**Le Lycée Français International (LFI) de Bissau est une école française à l'étranger homologuée par le Ministère français de l'Éducation Nationale et autorisée par le ministère de tutelle bissau-guinéen.** Un établissement français à l'étranger (EFE) et le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) constituent deux offres pédagogiques différentes.

Un établissement français à l'étranger (homologué) dispense le programme français tel qu'il l'est dans un établissement scolaire en France, en l'enrichissant d'une adaptation au pays d'accueil (langue, culture). Le programme est dispensé en présentiel par des enseignants qualifiés. A la différence des répétiteurs, les enseignants conçoivent leurs programmations à partir des programmes officiels, ils sont responsables de l'évaluation de leurs élèves et mettent en place la différenciation pédagogique au sein de la classe, un aspect fondamental que le CNED ne permet pas réellement. L'adéquation de l'offre pédagogique avec les programmes français est contrôlée par l'Inspecteur en résidence de l'AEFE (pour la Guinée Bissau, bureau de l'inspection AEFE pour l'Afrique de l'Ouest). Les enseignants bénéficient de formation continue grâce à des stages AEFE qui leur permettent d'être à la pointe des innovations pédagogiques et de tout changement dans les programmes officiels.

Par ailleurs, les élèves peuvent poursuivre leur scolarité dans n'importe lequel des 530 établissements homologués à travers le monde et sont prioritaires pour les admissions. Enfin, le contrôle continu, réalisé et corrigé en interne, est pris en compte pour les classes à examens.

Le CNED est principalement proposé dans des villes ou pays ne disposant pas d'un établissement homologué ou encore dans des zones où l'offre éducative n'est pas suffisante. La mission du CNED est, comme son nom l'indique, l'enseignement à distance du programme français. Les élèves qui y sont inscrits peuvent suivre leur scolarité soit de leur domicile soit depuis un établissement scolaire non-homologué dans les niveaux de classe concernés. En ce cas, des répétiteurs complètent le dispositif. Ces répétiteurs ne sont pas habilités à concevoir des cours et les évaluations sont assurées par le CNED (temps de réponse moyen d'un mois).

---

## **2. Quelles classes seront ouvertes à la rentrée 2023/2024 ?**

---

A la rentrée 2023/2024, toutes les classes de maternelle, élémentaire et collège seront ouvertes. Le lycée sera ouvert à partir de l'année scolaire 2024/2025.

Dans l'attente de l'ouverture des classes lycée en 2024, les élèves qui sont au lycée en 2023 pourront, à titre exceptionnelle, poursuivre le CNED au niveau du LFIB. Ils n'auront pas de répétiteurs mais deux enseignants référents qui s'assureront que le travail fait en autonomie est bien effectué et pourront répondre le cas échéant à leurs questions.

---

## **3. Combien d'heures de cours par jour et quelle est la répartition de l'horaire (cours et pauses) ?**

---

Les cours se déroulent de 8h à 14h45 en maternelle et de 8h à 15h en Élémentaire. Pour le secondaire, les cours pourront aller jusqu'à 17h certains jours.

Au Primaire comme au Secondaire, il y a une récréation de 20 minutes le matin et une pause méridienne de 1h30 conformément aux textes officiels. Il est à noter que des

activités culturelles et de renforcement sont proposées pendant 45 minutes sur le temps de la pause méridienne.

---

#### 4. Combien de jours de cours par semaine ?

---

5 jours, du lundi au vendredi.

---

#### 5. Le calendrier est-il français, guinéen ou une intégration des deux ?

---

Le calendrier est celui de la Zone AEFÉ Afrique de l'Ouest (ZAO). Le calendrier est d'ores et déjà connu et figure en PJ. Ce calendrier est commun à tous les établissements homologués de la zone. Il fera l'objet d'une demande de dérogation auprès du Ministère bissau-guinéen de l'Education. Les jours fériés bissau-guinéens (fête nationale par exemple) sont bien entendu respectés. Outre ces jours fériés, le calendrier des vacances scolaires est fixé comme suit :

- **Rentrée** : 4 septembre
- **Vacances d'Automne** : du vendredi 20 octobre après la classe au lundi 6 novembre au matin
- **Vacances de fin d'année** : du vendredi 22 décembre après la classe au lundi 8 janvier au matin
- **Vacances d'hiver** : du vendredi 23 février après la classe au lundi 11 mars au matin
- **Vacances de Printemps** : du vendredi 26 avril après la classe au lundi 13 mai au matin
- **Fin des cours** : vendredi 5 juillet après la classe.

---

#### 6. Quand la nouvelle école, son personnel et ses enseignants seront-ils présentés ?

---

Les locaux du LFIB sont actuellement en travaux de rénovation. Les travaux avancent bien et la livraison du chantier est prévue pour fin mai selon notre chronogramme d'exécution. Des visites de chantier ouvertes aux parents d'élèves pourront être organisées dès fin avril.

Une chargée d'accueil prendra ses fonctions le 11 avril et sera installée temporairement au centre culturel franco-bissau-guinéen. Les enseignants prendront leurs fonctions fin août. Le Primaire sera dirigé par M. Diagne, professeur des écoles et directeur titulaire du Ministère français de l'Education nationale. Le Secondaire sera coordonné par Mme Hummel, également titulaire du Ministère français de l'Education nationale. Le Proviseur et directeur général délégué de CSI Group est le Dr. Laurent Bonardi, il est possible de convenir dès à présent d'entretiens individuels en ligne avec lui pour discuter de toute question d'ordre pédagogique. Pour les questions administratives, financières ou liées au chantier de rénovation des bâtiments du LFIB, M. Amadou M. Talla, Administrateur - Directeur Général Délégué de CSI Group SA et gérant de CSI Guinée - Bissau SA, est également disponible.

---

#### 7. Quel est le nombre minimum et maximum d'élèves par classe ? Que se passe-t-il si une classe n'atteint pas le nombre minimum ?

---

Nous accueillons 20 élèves par classe. Au Primaire, si une classe a un très faible effectif, nous créons un double niveau (ce qui a aussi des avantages avérés au niveau pédagogique). Au Secondaire, il n'y a pas d'incidence sur la structure car il n'est pas possible de faire de double-niveau.

---

**8. Y aura-t-il des études accompagnées ? Si oui, combien de fois par semaine ?**

---

Nous proposons des études dirigées sous forme de club. Leur fréquence dépendra du nombre d'élèves.

---

**9. Des enseignants et des activités de soutien sont-ils prévus ?**

---

Nos enseignants sont des personnels qualifiés et donc en mesure d'effectuer de la différenciation pédagogique en classe. Cela veut dire qu'ils s'adaptent au profil de chaque élève pour le conduire à la validation de chaque compétence. C'est un des aspects qui fonde la différence entre un répétiteur et un enseignant. Le soutien peut donc prendre cette forme mais aussi celle des études dirigées ou du FLE.

---

**10. Veuillez préciser la méthodologie d'enseignement, la ligne pédagogique, le taux d'encadrement**

---

Étant donné que nous serons d'emblée en voie d'homologation, la ligne pédagogique est le strict respect des programmes français. Le projet pédagogique s'articule autour du plurilinguisme (français-portugais-anglais). En optant pour une section française internationale trilingue dès le Primaire et pour le nouveau Baccalauréat français international (BFI) au lycée, le LFIB fait le choix d'un curriculum ambitieux et d'un diplôme reconnu internationalement. Nous complétons les enseignements par des projets pédagogiques innovants qui permettent aux élèves de densifier leurs apprentissages et d'investir de nouveaux domaines de compétences en dehors du cadre traditionnel d'un cours.

En maternelle, une classe accueille 20 élèves (contre 29 en moyenne au sein du réseau AEFÉ). Il y a une enseignante et une assistante.

En élémentaire, une classe accueille 20 élèves (contre 30 en moyenne au sein du réseau AEFÉ). Il y a un enseignant principal, un enseignant d'anglais et un enseignant de portugais.

Au Secondaire, une classe accueille 20 élèves (contre 30 en moyenne au sein du réseau AEFÉ). Il y a une enseignant pour chaque discipline.

Dans tous les cas, nous optons pour une pédagogie par projets qui permet de donner du sens aux apprentissages et d'offrir aux élèves la possibilité d'investir de nouveaux domaines de compétences en dehors du cadre traditionnel d'un cours.

---

**11. Veuillez détailler comment la dynamique des trois langues sera appliquée dans la pratique ?**

---

Au Primaire: 4 heures d'Anglais par semaine + 2 heures de Portugais (avec un groupe débutant et un groupe pour lusophones). C'est un dispositif prévu dans le curriculum français qui porte le nom de Section Internationale.

Au Secondaire, le programme trilingue se poursuit avec notamment l'enseignement en langue de disciplines non-linguistiques (par exemple, un cours de mathématiques en anglais). Il conduit au baccalauréat français international, le nouveau parcours d'excellence du bac français. Le BFI permet aux élèves de découvrir des enseignements novateurs et ouverts sur le monde. La place des langues est renforcée et des

enseignements non-linguistiques, notamment en sciences, sont dispensés en langue étrangère. Le module « Connaissance du monde » repose quant à lui sur un enseignement articulant histoire des idées, questions géopolitiques et les cultures des pays des langues étudiées.

Ce parcours linguistique va faire l'objet d'une validation par l'AEFE.

---

**12. Quelles sont les activités sportives et extrascolaires prévues (par exemple, voyages scolaires, théâtre, chorale, musique, danse, gymnastique, yoga, natation, etc.) ?**

---

Dès l'ouverture, le LFIB disposera d'un plateau sportif comprenant deux (02) terrains multi-sports (basket-ball, hand-ball, volley-ball, etc...), d'un terrain de football, de tables de ping-pong. Il convient de noter que le programme français prévoit un minimum de trois (03) heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive (sports individuels et collectifs) en élémentaire et au secondaire.

De plus, les élèves peuvent pratiquer des activités sportives pendant les temps de récréation, pendant la pause méridienne ainsi que lors des clubs extra-scolaires **optionnels** (clubs de football, basket-ball, volley-ball, danse, yoga, etc.) Les clubs sont créés sur la base de l'intérêt manifesté par les élèves et de la disponibilité des intervenants.

La pédagogie par projet fait partie des forces de notre groupe depuis 27 ans. Ainsi, nous complétons les enseignements par des projets pédagogiques innovants et variés qui permettent aux élèves de densifier leurs apprentissages et investir de nouveaux domaines de compétences en dehors du cadre traditionnel d'un cours. Nos élèves effectuent ainsi du service communautaire, participent à des débats réglés, mènent des projets liés au développement durable (comme la récupération d'eau et le recyclage, rencontrent des acteurs du monde de la culture avec qui ils organisent des expositions, etc.

Une fois l'homologation obtenue, nos élèves auront également la possibilité de participer aux projets de l'AEFE tels qu'Ambassadeurs/Ambassadrices en herbe, AGORA, etc. Le projet « Ambassadeurs/Ambassadrices en herbe », par exemple, « met en œuvre, de l'école primaire au lycée, des compétences de plurilinguisme, d'expression orale et d'argumentation autour de thématiques ayant une portée internationale, abordées dans une approche pluridisciplinaire. Développé autour de véritables tournois oratoires, le projet se fonde sur des pratiques d'oral diversifiées. Il est organisé pendant l'année scolaire à plusieurs échelles du réseau des lycées français du monde : « Établissement », « Zone » et « Monde ».

Au-delà des projets pédagogiques, les sorties scolaires, les clubs extra-scolaires optionnels (football, basket, théâtre, natation, club langue, codage et robotique, etc.) sont proposés à tous les niveaux. Ainsi, les élèves du LFIB auront la possibilité de se former à diverses compétences telles que le code et la robotique, la prise de parole et la négociation, le leadership, les médias et la communication, etc. Concernant les clubs, leur ouverture dépend aussi du nombre d'élèves intéressés.

Nous vous invitons à vous abonner à nos comptes Facebook et Twitter (@CSIGroup) pour découvrir les projets et activités extra-scolaires qui sont menés tous les jours dans tous nos établissements.

---

**13. Quelles sont les conditions d'obtention de l'homologation par le ministère français de l'éducation nationale ?**

---



L'homologation certifie la conformité de l'enseignement dispensé avec les programmes français, tant au niveau des contenus que de l'approche pédagogique (esprit). Elle certifie aussi la compatibilité de la structure (organisation, direction, gestion, ressources humaines) avec la réglementation française. Vous pouvez si vous le souhaitez consulter le lien suivant pour plus de détails : <https://www.aefe.fr/reseau-scolaire-mondial/lhomologation-et-le-suivi-dhomologation>

CSI Group entretient des relations privilégiées avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) avec qui nous sommes en contact permanent dans le cadre de nos établissements existants et de nos projets. Nous avons développé une solide expertise en termes d'obtention d'homologation. A ce jour, toutes les demandes d'homologation déposées par les établissements de notre groupe (plus de 6) ont obtenu une décision favorable en un temps record (1 an).

Par ailleurs, il est rappelé que le projet du LFIB est, à l'origine, une volonté commune des autorités bissau-guinéenne et française. Le LFIB dispose donc du plein soutien de l'AEFE, qui reconnaît officiellement CSI group parmi les sept (07) groupes éducatifs majeurs du réseau mondial des établissements français à l'étranger (EFE).

---

**14. Quelles sont les fournitures scolaires qui seront fournies par l'école et celles qui seront payées par les familles (manuels scolaires, cahiers d'exercices, stylos, couleurs, consommables, etc.)?**

---

Les fournitures scolaires (manuels et papeterie) sont à la charge des familles. L'approvisionnement des manuels est réalisé par l'établissement auprès de notre fournisseur. Les parents qui peuvent se procurer les manuels par d'autres voies sont bien entendu libres de le faire, l'essentiel étant que chaque élève en dispose à la rentrée.

---

**15. De combien d'ouvrages disposera la bibliothèque ?**

---

La BCDI ouvrira avec un fond d'environ 500 ouvrages. Ce fond sera enrichi chaque année.

---

**16. Le prix de la cantine est-il indiqué par semaine, par mois ou par an ?**

---

Le prix de la cantine est indiqué par mois. Après un mois de découverte (septembre), l'inscription se fait au trimestre.

---

**17. Qui prend en charge les collations ?**

---

Les familles peuvent donner aux enfants des goûter. Le LFIB n'offre pas de collations. Elles sont à la charge des familles.

---

**18. Quelles sont les critères de sélection de l'entreprise chargée de la préparation et de la fourniture des repas scolaires ?**

---

Afin de pouvoir garantir la qualité et des coûts raisonnables, nous ne sous-traitons pas la production des repas. Il y aura donc une cuisine et une équipe dédiée au sein de l'établissement, comme pour nos autres campus.

---

**19. Quelle est l'attention portée au régime alimentaire ?**

---

Les repas sont conçus sur place avec des produits frais. Nous n'autorisons ni la « junk food » ni les sodas.

La composition des repas est validée par une diététicienne. Voir en PJ des exemples de menus de nos cantines. D'autre part, un comité cantine où siègent deux représentants des parents se réunit 1 fois par trimestre pour faire le point.

---

## 20. Quel est le rôle des représentants des parents d'élèves ?

---

Le rôle des parents est conforme aux textes français. En effet, les parents élisent leurs représentants pour siéger aux différentes instances de concertations :

- le Conseil d'établissement ;
- le Conseil d'école ;
- le Conseil de l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

L'APE, en tant que telle, a un rôle de partenaire de l'établissement (organisation d'activités ou autres événements sociaux). Les membres de l'APE ne siègent aux instances que s'ils sont élus par l'ensemble des parents au même titre que les représentants non-membres de l'APE.

En résumé, le LFIB n'est pas un établissement à gestion parentale (c'est d'ailleurs un modèle de moins en moins présent au sein du réseau AEFÉ) mais les représentants des parents sont pleinement associés aux réflexions et ont droit de vote pour les domaines dans lesquels les instances de concertation sont compétentes. Lors de l'organisation des élections début octobre, tous les détails sont donnés aux familles (rôle des instances, modalités des élections, etc.).

---

## 21. Quels sont les rôles des instances de concertation ?

---

La composition et le rôle des instances sont définis par les textes officiels français. Leur respect est l'une des conditions de l'homologation. Comme les autres établissements de CSI Group, le LFIB disposera des instances de concertation suivantes:

- **Le Conseil d'établissement**

Il se réunit trois fois par année scolaire et il est composé comme suit:

- Le/la chef(fe) d'établissement
- le/la CPE
- le directeur-rice du Primaire
- 6 personnels d'éducation élus
- 2 personnels administratifs et techniques élus
- 6 représentants des parents élus
- 2 représentants des élèves élus

Le CE statue par vote sur les sujets suivants :

- Orientations concernant la conduite du dialogue avec les parents

- Projet d'établissement
- Programme de l'association sportive
- Programmation et les modes de financement des voyages scolaires
- Adhésion à toute association
- Programme d'actions établi chaque année par le conseil école-collège
- Le calendrier scolaire

Par ailleurs, à la demande du Chef d'établissement, le CE donne son avis formé sur:

- Les propositions de créations et suppressions de sections, options et formations complémentaires d'initiative locale dans l'établissement
- Les choix des outils pédagogiques

- **Le Conseil d'école**

Il se réunit trois fois par année scolaire et il est composé comme suit:

- le directeur du Primaire qui préside le Conseil
- le Chef d'établissement peut assister au Conseil s'il le souhaite
- les enseignants
- 1 représentant des parents par classe
- éventuellement d'autres personnels de l'établissements (exple: Atsem) mais sans droit de vote.

Le Conseil d'école participe à l'élaboration et adopte le projet d'école. Il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école primaire, et notamment sur les sujets suivants :

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Conditions d'intégration des enfants handicapés
- Restauration scolaire
- Hygiène scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Activités périscolaires

Il adopte par ailleurs les propositions d'activités complémentaires.

- **Le Conseil d'éducation la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE)**

Sous la présidence du chef d'établissement ou de son représentant, le CESCE réunit :

- le conseiller principal éducation (CPE), l'infirmier et éventuellement un ou des experts sur des sujets particuliers
- des représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves, désignés par le chef d'établissement sur proposition du conseil d'administration ;

Le CESCE est une instance de réflexion et d'observation qui conçoit, met en œuvre et évalue les actions en matière de prévention et d'éducation à la citoyenneté à la santé et aux questions d'environnement. Le CESCE est ainsi l'instance privilégiée pour :



- mettre en œuvre les politiques concernant la santé, la citoyenneté et l'environnement ;
- favoriser et accompagner l'engagement des délégués et éco-délégués dans les instances de l'établissement ;
- encourager les compétences qui permettent de comprendre l'environnement et les enjeux qui y sont liés ;
- fédérer les actions de prévention concernant la santé dans le cadre du parcours de
- accompagner l'éducation à la citoyenneté en concordance avec le parcours citoyen
- contribuer à la mise en œuvre d'un plan de prévention de la violence et participer à l'élaboration du diagnostic de sécurité ;
- favoriser les partenariats des établissements
- articuler les actions avec différents partenaires, par le biais des contrats éducatifs locaux, des contrats locaux de sécurité et des instances de la politique de la ville ;
- coordonner les actions d'amélioration du climat scolaire ;
- contribuer à soutenir et accompagner des parents en difficulté et lutter contre les inégalités sociales et l'exclusion des publics fragiles.

Dans chaque établissement de CSI, bien que ce ne soit pas une obligation, il y a également **un comité cantine** auquel participent deux parents. Ce comité est un espace d'échange sur les questions liées à la restauration scolaire. Il se réunit 1 fois par trimestre.

Enfin, les parents sont représentés au sein des conseils de classe du Secondaire qui se réunissent une fois par trimestre pour faire le bilan de la scolarité de chaque élève. Il y a ainsi dans chaque classe deux parents délégués élus par les parents de ladite classe.

NB : Il ne faut donc pas confondre les représentants des parents qui siègent au sein des instances de concertation et les parents délégués qui assistent aux conseils de classe.

---

## **22. Comment et où se dérouleront les examens et évaluations ?**

---

L'évaluation des compétences des élèves: elle se fait tout au long de l'année par les enseignants. C'est aussi ce qui les distingue des répétiteurs CNED. Les résultats aux évaluations et la validation des compétences sont accessibles aux parents via Pronote.

Les examens : dans le système scolaire français, il y a deux diplômes ; le DNB en 3ème et le baccalauréat en Terminale. L'homologation permet la prise en compte du contrôle continu (50% pour le DNB et 40% pour le bac). Nous avons d'ores et déjà débuté les discussions avec les autorités compétentes pour l'organisation de ces examens à Bissau.

---

## **23. Comment le contexte du pays d'accueil est-il pris en compte par le LFIB ?**

---

Il convient tout d'abord de rappeler que CSI Group est une entité ouest-africaine. Chaque pays a bien entendu sa propre culture. Il y a aussi un réservoir culturel partagé, au-delà de la langue et de l'histoire spécifique. Par ailleurs, l'établissement :

- sera un établissement de droit bissau-guinéen (offrant le programme français) ;
- comptera dans son équipe des personnels bissau-guinéens ;
- comptera dans sa communauté scolaire des citoyens bissau-guinéens ;

- dispensera des cours de et en Portugais ;
- proposera des projets faisant la part belle à la culture et à l'histoire de la Guinée-Bissau.

---

#### 24. Quels outils technologiques seront à la disposition des enseignants et des élèves ?

---

Nos salles de classes sont connectées à internet. L'établissement comptera une salle informatique, un ordinateur est présent dans chaque classe pour permettre le remplissage en temps réel de Pronote. Dans chaque classe seront installés des vidéo projecteur. A compter de Septembre 2024, des tableaux numériques intelligents seront progressivement déployés à l'ensemble des classes. Il est aussi à noter que nous disposerons de matériel scientifique et de sécurité en conformité avec le programme français pour les laboratoires de technologie, sciences de la Vie et de la Terre et Physique-Chimie (microscopes, capteurs et sondes, luxmètres, dynamomètre, cellules solaires, pressiomètres, potentiomètre, testeurs PH, balance Roberval, éprouvettes, tubes à essai, béchers, pipettes, entonnoirs, etc...).

---

#### 25. Quelles sont les valeurs de l'établissement ?

---

Depuis 27 ans, la stratégie de notre groupe s'appuie sur les piliers suivants :

- **Education:** Offrir une formation d'excellence axée sur le plurilinguisme et favorisant l'épanouissement de chaque élève.
- **Orientation:** Guider les élèves et leurs familles dans les choix de section (Primaire) et de filière (Secondaire). Préparer nos élèves à intégrer les meilleures universités en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord.
- **Individualisation:** Individualiser les parcours de réussite en fonction du profil et des projets de chaque élève.
- **Communauté:** Favoriser l'existence d'une communauté qui soutient l'établissement et participe à la vie de celui-ci.
- **Ouverture:** Accueillir des élèves et des personnels de tous horizons linguistiques, culturels et géographiques.
- **Accueil:** Offrir un environnement accueillant avec des locaux fonctionnels et propices aux apprentissages.
- **Nos valeurs:** Excellence - Multiculturalisme - Créativité - Ethique - Leadership - Eco-citoyenneté - Solidarité

Nous avons mis en place un système d'élèves médiateurs et de formation des délégués de classe qui permet d'impliquer les élèves dans la résolution des conflits. Des actions de sensibilisation à la tolérance et à l'acceptation de la différence sont également menées, parfois avec des intervenants extérieurs. Les fêtes des nationalités, organisées chaque trimestre, permettent de mettre à l'honneur un pays et sa culture et ainsi favoriser la curiosité intellectuelle et l'acceptation de la différence.

Le règlement intérieur fait l'objet d'une explicitation auprès des élèves. Les sanctions sont conformes au code français de l'Education et ont toujours une portée constructive.

Par ailleurs, du Primaire au Collège, 4 parcours transdisciplinaires sont mis en place conformément aux textes :

- Parcours citoyen:
  - Bissau, aujourd'hui et demain

- la tolérance, le multiculturalisme
- vivre la démocratie
- le développement durable
- sensibilisation au harcèlement
- le tissu associatif
- racisme et discrimination
- Parcours avenir:
  - préparer son projet d'orientation
  - stage d'observation en entreprise
  - construire son projet personnalisé
  - impliquer les élèves lors des événements
  - concours divers
- Parcours santé:
  - manger équilibré
  - activités sportives
  - éducation à la sexualité
- Parcours artistique et culturel:
  - mythologies occidentales et africaines
  - tournage d'un mini clip
  - histoire des arts
  - éducation aux medias et à l'information
  - ateliers d'écriture
  - visites de lieux artistiques et rencontres avec des artistes

Ils sont co-construits par l'élève, ses parents et l'établissement à travers les projets scolaires ou périscolaires. Ces parcours sont donc composés d'expériences personnelles, familiales et scolaires. Ces parcours éducatifs visent à renforcer l'ambition de chacun et à lui permettre de construire une culture personnelle sans discrimination. Ils visent aussi à faire prendre conscience aux élèves que leurs multiples expériences construisent leur avenir.

Toutes les disciplines contribuent aux différents parcours grâce aux enseignements dispensés. En cohérence avec les programmes, les projets disciplinaires ou interdisciplinaires prennent place au sein de ces parcours. La place des partenaires extérieurs (institutions politique, culturelle ; associations ; entreprises...) dans ces projets est fortement valorisée.

---

## **26. L'uniforme sera-t-il obligatoire ?**

---

Pour la première année, un code des couleurs sera en vigueur. La question de l'obligation du port de l'uniforme pour la rentrée 2024 sera soumise à la consultation des instances et de la communauté scolaire.

---

## **27. Existe-t-il des remises pour ceux qui ont plus d'un enfant inscrit à l'école ?**

---

A compter du deuxième enfant, nous appliquons une remise de 5% sur les frais d'écolages (hors frais d'inscription).

Par ailleurs, un tarif réduit s'applique aux particuliers qui s'inscriront dès la rentrée 2023. Ce tarif sera reconduit durant toute la scolarité. Il n'est pas applicable aux entreprises, ambassades et ONG.

---

**28. Pour la première année scolaire 2023/2024, les élèves de lycée pourront-ils poursuivre le CNED en attendant l'ouverture du lycée ?**

---

A la rentrée 2023/2024, toutes les classes de maternelle, élémentaire et collège seront ouvertes. Le lycée sera ouvert à partir de l'année scolaire 2024/2025.

Concernant le devenir des élèves qui seront en classe de lycée à la rentrée 2023, ils pourront exceptionnellement poursuivre le CNED au niveau du LFIB. Ils n'auront pas de répétiteurs mais deux enseignants référents qui s'assureront que le travail fait en autonomie est bien effectué et pourront répondre le cas échéant à leurs questions.

---

**29. Quel est le point de vue de CSI sur les devoirs à la maison ?**

---

Conformément aux textes officiels, en élémentaire, il ne peut pas s'agir de devoirs écrits. Les devoirs peuvent prendre la forme de lecture, une recherche ou la révision d'une leçon. Le temps qui y est consacré est bien entendu très variable d'un élève à l'autre mais l'enseignant veille au respect du rythme de l'enfant.

Au Secondaire, le devoir peut prendre une forme écrite ou non. Il est impossible de donner une durée car ce temps est très variable d'un élève à l'autre. Les enseignants, notamment grâce à Pronote, veillent à un bon équilibre afin de ne pas surcharger les élèves et leur permettre de se reposer ou de pratiquer des activités dans la semaine.